

Date de mise à jour : 22/05/2011

Date : 22/05/2011	Service : Adat / Approc
Nom du demandeur : S. Gesto	Visa demandeur : JG.

Identification du produit :	Huile graissage bauchi Folio CB 0008
Motif de la demande : (nouveau produit, remplacement, prix...)	
<p>Changement de l'acervis en / Nouveau Produit déjà testé son matuel</p>	
Zone d'utilisation : Rail et Tramway	Fréquence d'utilisation : quotidienne
Personnel concerné : Personnel Tramway	Nombre de personne concernés : ≈ 50

⇒ **Agrafer la Fiche de Données de Sécurité (FDS) ainsi que la fiche technique (si possible) à la demande d'autorisation d'utilisation de produits dangereux**

	Observations	Avis	Date et VISA
Médecine du travail	Feu de riteve	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	Docteur Roland ALARY Médecin du Travail
Service environnement	Stockage sur retention	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	21/05/2011 <i>OPRS</i>
Services techniques	Testé et approuvé	<input checked="" type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable	26/05/2011
Service sécurité	Accord pour l'utilisation du produit	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	24/05/2011 <i>AB</i>
Achats	Accord pour l'approvisionnement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	16/06/2011 <i>AK</i>

NB : Achat du produits uniquement si tous les signataires donne leur avis favorable

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Date de révision : 03/06/2010  
Précédente approbation : 11/02/2010

Version : 2.00  
Page : 1 / 5

BIO NATUR WF OIL 68

01358

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ ENTREPRISE

CODE ET NOM DU PRODUIT 01358 | BIO NATUR WF OIL 68

TYPE D'UTILISATION Voir fiche technique.

Société CONDAT

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16  
38670 CHASSE-SUR-RHONE  
FRANCE  
33 (0)4 78.07.38.38  
33 (0)4 78.07.38.00

Département Affaires Réglementaires Produits :  
E-mail : arp@condat.fr

Tél. urgence : 33 (0) 4 78 07 37 18 (Heures bureau)

Organisme consultatif officiel N° Appel d'urgence ORFILA/ INRS : + 33 1.45.42.59.59.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Non concerné par l'étiquetage réglementaire CE obligatoire des préparations dangereuses.

Effets sur la santé Ne présente pas de risque particulier sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène.

Effets sur l'environnement Voir Chapitre(s)

Dangers physiques et chimiques Rien à signaler.

## 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>NATURE CHIMIQUE</u>	A base d'esters synthétiques.		
<u>Substance(s) dangereuse(s)</u>	<u>% poids</u>	<u>N° CAS</u>	<u>EINECS/ELINCS</u>
produits de réaction du N-phényl-benzénamine et du 2,4,4-triméthylpenténe	1 - 5	68411-46-1	270-128-1
R52/53			
thiodiéthylène bis (3-(3,5-di-tert-butyl4-hydroxyphényl) propionate)	0,1 - 1	41484-35-9	255-392-8
R53			
Thiophosphate de O,O,O-triphényle	0,1 - 1	597-82-0	209-909-9
R53			
esters alkylés(C7-C9) de l'acide 3,5-bis(1,1-diméthyl-éthyl)-4-hydroxybenzènopropanoïque	0,1 - 1	125643-61-0	406-040-9
R53			

VOIR AUSSI SECTION 8 POUR LES COMPOSANTS AVEC UNE VALEUR limite D'EXPOSITION.

## 4. PREMIERS SECOURS

CONDAT  
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16  
38670 CHASSE-SUR-RHONE  
FRANCE

Tél. : 33 (0)4 78.07.38.38  
Fax : 33 (0)4 78.07.38.00  
Mail : arp@condat.fr

Pollux6®©

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision : 03/06/2010  
Précédente approbation : 11/02/2010

Version : 2.00  
Page : 2 / 5

BIO NATUR WF OIL 68

01358

<u>INHALATION</u>	En cas d'inhalation massive de vapeurs, fumées ou brouillards, retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener au grand air. Appeler un médecin si nécessaire.
<u>CONTACT AVEC LA PEAU</u>	Laver soigneusement avec de l'eau savonneuse.
<u>CONTACT AVEC LES YEUX</u>	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.
<u>INGESTION</u>	En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Appeler un médecin si nécessaire.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### MOYENS D'EXTINCTION

- Approprié(s) En cas d'incendie utiliser dioxyde de carbone (CO2), poudres, mousse.

- Déconseillé(s)

### DANGERS SPÉCIFIQUES

### MÉTHODES PARTICULIÈRES D'INTERVENTION

### PROTECTION DES INTERVENANTS

Combustible.

Voir aussi chapitre 10

Ne pas respirer les fumées.

Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

Voir aussi chapitre 8

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Contenir/récupérer les grandes quantités répandues.

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

récupération

Récupérer le produit par pompage. Si la récupération est impossible, ou si les flaques sont trop petites, absorber avec du sable ou tout autre matériau inerte absorbant.

décontamination/nettoyage

Nettoyer le sol avec un mélange eau/ détergent.

Elimination

Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

Voir aussi chapitre 13

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### MANIPULATION

mesures techniques

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

précaution d'emploi

Eviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

conseils d'utilisation

Voir fiche technique.

### STOCKAGE

mesures techniques

Prévoir un système de rétention adapté (cuves) pour éviter toute pollution des eaux et du sol en cas de déversement accidentel.

**CONDAT**

Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16  
38670 CHASSE-SUR-RHONE  
FRANCE

Tél. : 33 (0)4 78.07.38.38

Fax : 33 (0)4 78.07.38.00

Mail : arp@condat.fr

Pollux6®©

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision : 03/06/2010  
Précédente approbation : 11/02/2010

Version : 2.00  
Page : 3 / 5

## BIO NATUR WF OIL 68

01358

<u>conditions de stockage</u>	A l'abri des intempéries conserver à l'écart de toutes sources d'ignition
<u>matières incompatibles</u>	Voir Chapitre(s) 10
<u>MATÉRIAUX D'EMBALLAGE :</u> conseillés	Conserver dans les conteneurs d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Valeurs limites d'exposition :</u>	<u>VME France</u> <u>mg/m3</u>	<u>VLE France</u> <u>mg/m3</u>	<u>MAK Allemagne</u> <u>mg/m3</u>
produits de réaction du N-phényl-benzénamine et du 2,4,4-triméthylpenténe	-	-	-
thiodiéthylène bis (3-(3,5-di-tert-butyl-4-hydroxyphényl) propionate)	-	-	-
Thiophosphate de O,O,O-triphényle esters alkylés(C7-C9) de l'acide 3,5-bis(1,1-diméthyl-éthyl)-4-hydroxy benzènepropanoïque	-	-	-
<u>PROTECTION INDIVIDUELLE</u>			
respiratoire	En cas de surexposition aux vapeurs/ brouillards/ aérosols, le port d'une protection respiratoire peut être nécessaire		
des mains	gants		
des yeux	lunettes de sécurité		
autres protections	Moyens de protection ordinaires: combinaison ou blouse, chaussures de sécurité...		

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<u>ASPECT</u>	
Etat physique	Liquide.
<u>COULEUR</u>	Blond.
<u>PH À L'ÉTAT DE LIVRAISON</u>	non applicable
Masse volumique à 20°C (kg/m3)	920 (25°C)
<u>POINT ÉCLAIR (EN °C)</u>	300 Coupe ouverte.
<u>TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION (°C)</u>	> 300
<u>SOLUBILITÉ</u>	
eau	Insoluble.
<u>CHANGEMENT ETAT PHYSIQUE :</u>	
VISCOSITÉ CINÉMATIQUE À 40°C (MM2/S)	70
<u>CRAINT LE GEL ?</u>	

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

<u>STABILITÉ</u>	Stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
<u>RÉACTIONS DANGEREUSES</u>	

CONDAT  
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16  
38670 CHASSE-SUR-RHONE  
FRANCE

Tél. : 33 (0)4 78.07.38.38  
Fax : 33 (0)4 78.07.38.00  
Mail : arp@condat.fr

Pollux6®©

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE



Date de révision : 03/06/2010  
Précédente approbation : 11/02/2010

Version : 2.00  
Page : 4 / 5

BIO NATUR WF OIL 68		01358
conditions à éviter	Les températures supérieures au point d'éclair et/ ou à la température de décomposition , étincelles . Ecartez toute source éventuelle d'ignition.	
matières à éviter	Risque d'explosion en cas de contact avec un métal en fusion.	
produits de décomposition dangereux	Agents oxydants forts monoxyde de carbone , dioxyde de carbone . Dérivés phosphorés , dérivés azotés , dérivés soufrés en faible quantité.	
<b>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</b>		
<b><u>TOXICITÉ AIGUË</u></b>		
par ingestion	Peut provoquer des troubles digestifs tels que : diarrhée , nausée , vomissements , douleurs abdominales	
par inhalation	A forte concentration, les vapeurs et/ ou brouillards peuvent créer des troubles tels que : irritation du système respiratoire	
contact avec la peau	Non classé irritant	
par contact avec les yeux	Non classé irritant	
<b><u>SENSIBILISATION</u></b>	Non classé sensibilisant.	
<b><u>TOXICITÉ CHRONIQUE/LONG TERME</u></b>		
En cas de contact fréquent et prolongé, provoque un dégraissage et un déssèchement de la peau pouvant conduire à une légère irritation et des dermatites.		
<b><u>EFFETS SPÉCIFIQUES</u></b>		
cancérogènes	Non classé	
mutagènes	Non classé	
teratogènes	Non classé	
<b>12. INFORMATION ECOLOGIQUES</b>		
<b><u>DÉGRADABILITÉ</u></b>		
biodégradabilité :	Bonnes qualités de biodégradation.	
<b><u>ECOTOXICITÉ</u></b>		
Effets sur les organismes aquatiques :	Non classé dangereux pour l'environnement	
Allemagne WGK :	Classification allemande : Wassergefährdungsklasse WGK 1 ('risque faible de pollution pour l'eau') - Auto-classification (VwVwS du 17 mai 1999)	
<b>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</b>		
<b><u>DÉCHETS DES RÉSIDUS</u></b>		
Interdiction	Ne pas rejeter dans les égouts, cours d'eau, puits, ni dans le milieu naturel.	
destructions/éliminations	Faire détruire en centre agréé.	
<b><u>EMBALLAGES SOUILLÉS</u></b>	Vider complètement les emballages avant élimination.	
<b><u>DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES GÉNÉRALES</u></b>	Se conformer aux réglementations en vigueur.	

CONDAT  
Avenue Frédéric Mistral, B.P. 16  
38670 CHASSE-SUR-RHONE  
FRANCE

Tél. : 33 (0)4 78.07.38.38  
Fax : 33 (0)4 78.07.38.00  
Mail : arp@condat.fr

Pollux6®©

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Date de révision : 03/06/2010  
Précédente approbation : 11/02/2010

Version : 2.00  
Page : 5 / 5

BIO NATUR WF OIL 68		01358
Code déchet (Europe) :	13 01 12	
<b>14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT</b>		
<b>VOIE TERRESTRE</b> N°classe <b>VOIE MARITIME</b> N° classe <b>VOIE AERIENNE</b> N° classe		
	Non classé	
	Non classé	
	Non classé	
<b>15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES</b>		
<b>RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE</b>		
<u>Phrases R :</u>	Non concerné par l'étiquetage réglementaire CE obligatoire des préparations dangereuses.	
<u>Tableau des maladies professionnelles (France)</u>	Code de la Sécurité Sociale, Art. L461-1 à L 461-8, tableaux N° :	
	15	
	15bis	
	36	
	49	
	49 bis	
	84	
<u>Tableau des maladies à caractère professionnel (France)</u>	Code de la Sécurité Sociale Art. L461-6 + Art. D461-1, tableaux n° :	
	A601	
	A612	
<b>16. AUTRES INFORMATIONS</b>		
<b>AVIS AUX UTILISATEURS</b>		
<p>Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.</p>		
<u>Liste des phrases R mentionnées en section 3 (phrases relatives aux substances dangereuses contenues dans le produit fini) :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</li> <li>R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</li> </ul>		

# BIO NATUR WF OIL 68

**HUILE destinée à la LUBRIFICATION des BOUDINS de ROUES de MATERIEL FERROVIAIRE – BIODEGRADABLE et CLASSEE NON DANGEREUSE pour l'ENVIRONNEMENT**



100%  
Synthèse

## APPLICATIONS

"**BIO NATUR WF OIL 68**" est une huile 100% synthétique destinée à la lubrification des boudins de roues appliquée au moyen d'appareils de distribution embarqués ou de systèmes fixes situés aux abords des voies ferrées. "**BIO NATUR WF OIL 68**" est utilisable sur une plage de température étendue, plus particulièrement à des températures ambiantes élevées, et partout où la protection de l'environnement doit être prise en compte.

## LES + DU PRODUIT :

Grande adhérence entraînant une faible consommation

### Concept éco-citoyen :

*Biodégradable et classée non dangereuse pour l'environnement, sans huile d'origine pétrolière, valorise la production de matières premières renouvelables*

## AVANTAGES

Exempte de métaux lourds toujours générateurs de pollution et de toxicité pour l'environnement, "**BIO NATUR WF OIL 68**" est constituée d'un mélange et d'une additivation complexe.

"**BIO NATUR WF OIL 68**" est caractérisée par :

- ◆ Des huiles de base synthétiques issues de matières premières renouvelables,
- ◆ D'excellentes performances anti-usure permettant de réduire les usures des rails et des boudins de roues,

- ◆ Un bas point d'écoulement permettant un emploi à de basse température,
- ◆ Une bonne adhérence aux surfaces lubrifiées grâce à au caractère polaire des huiles employées,
- ◆ Un très faible impact sur l'environnement permettant de participer aux efforts de tous à la protection de la nature.

## CARACTERISTIQUES

### Caractéristiques

unités

Nature	
Couleur	
Densité à 25°C	
Viscosité à 40°C	mm²/s
Viscosité à 100°C	mm²/s
Index de viscosité	
Point éclair VO	°C
Point d'écoulement	°C
Corrosion Cu	cotation
Biodégradabilité OCDE 301B - 28 jours	%
Ecotox (self classification)	
WGK (self classification)	cotation

### BIO NATUR WF OIL 68

#### Synthétique

#### Blonde

0.92

73

13.3

186

300

-27

1a

≥60

Classée non dangereuse pour l'environnement

1

Les données ci-dessus correspondent à une production moyenne et ne constituent pas des spécifications

FP\_BioNaturWFOil68\_MM\_0810\_3

Société certifiée ISO 9001  
Fiches de sécurité disponibles sur [www.condat.fr](http://www.condat.fr)

Company certified ISO 9001  
Safety data sheets available on [www.condat.fr](http://www.condat.fr)

Avenue Frédéric Mistral - B.P. 16 - 38670 Chasse-sur-Rhône - France  
Tél. + 33 (0)4 78 07 38 38 - Fax + 33 (0)4 78 07 38 00 - [www.condat.fr](http://www.condat.fr)

Ces informations ne peuvent être considérées comme engagées en cas d'application détachée. Des essais préalables à chaque utilisation doivent être effectués.

Condat se réserve le droit, sans préavis, de faire évoluer la formulation de ses produits.

This information shall not incite our liability in case of inappropriate application. Tests must be completed prior to utilization. Condat reserves the right to modify the formulation of its products, without prior notification.

**CONDAT**  
LUBRIFIANTS

**BIO NATUR WF OIL 68**

Fiche  
Produit

<b>ENGAGEMENT DE LOCATION EN APPLICATION DU CONTRAT CADRE N° : V0303101OPE</b>	<b>BON POUR TRANSFERT A COMPTER DU : 01/05/2009</b>	<b>ANCIEN LOCATAIRE :</b> <i>Le Havre</i> <b>VEOLIA TRANSPORT SUD OUEST</b> 33 rue Edmond Michelet Cachet de l'Overlease 33000 BORDEAUX Cedex Tél. 05 56 19 66 00 Fax 05 56 19 66 01
--	---	--

Nom : <b>KEOLIS BORDEAUX</b>	N° SERIE : <b>509659011800024</b>
Adresse : <b>12 Boulevard Antoine Gautier 33000 BORDEAUX</b>	

Date de mise à disposition 19/01/2006	Références Internes :
Lieu de mise à disposition RENAULT LE BOUSCAT	
Lieu de restitution : Réseau Renault	

La location est faite dans les conditions et options souscrites ci-après.

Contrat INITIAL n° : V2093173	Euros	Marque : Renault
<b>NOUVEAU Contrat n° : V209317</b>		Modèle : Kanggo Express
<b>Loyer principal :</b>	298.29	Genre : VU
<b>Honoraires de gestion :</b>	8.40	<b>N° de Série :</b> VF1FC07AF35244095
		<b>N° Immatriculation :</b> 6571 SQ 33
		<b>Durée :</b> 72
		<b>Kilométrage :</b> 80 000
		<b>Périodicité :</b> Mensuelle
		<b>Options :</b> Cloison complète vitrée Sans porte latérale droite coulissante
		<b>Equipements / Accessoires</b>
<b>Loyer Total (HTVA pour VU - TTC pour VP) EUROS</b>	<b>306,69</b>	
<b>Coût de 100 km sup. décote : 0,00 €</b>		
<b>Coût de 100 km sup. opérationnels : 0,00 €</b>		

Mode et conditions de paiement : Prélèvement à 10 jours
---

Le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de location et de prestations optionnelles stipulées au contrat cadre, ci-dessus, et aux annexes qu'il approuve et il déclare être utilisateur averti.

<b>Diac Location - Dépt. Overlease</b> Saint Cloud, le 22/06/11	Cachet	Signature
		A : _____ L.e : _____

Exemplaire Overlease

- (1) Assistance incluse
- (2) Si entretien souscrit
- (3) Non soumise à T.V.A.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: DILUANT DE NETTOYAGE

Code du produit: DISSOLVANT NP

#### Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: SAFETY-KLEEN France SA.

Adresse: 65, avenue Jean Mermoz.93126.LA COURNEUVE Cedex.France.

Téléphone: +33 (0)1 48 38 71 71. Fax: +33 (0)1 48 38 71 70. Telex: -.

Email : skfrance@sk-europe.com

#### Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

#### Utilisation de la substance/préparation :

Le diluant de nettoyage « DISSOLVANT NP » est un mélange de solvants prêt à l'emploi, utilisable pour le nettoyage des accessoires d'application et retouches peinture (pistolet, godets...).

### 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.

Risque de lésions oculaires graves.

Risque d'effets irritants par inhalation et pour la peau.

Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par inhalation et contact avec la peau.

Cette préparation présente un danger d'aspiration à cause de sa viscosité faible.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Classement de la Préparation:



Nocif

R 52/53



Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 37/38

Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R 20/21

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R 11

Facilement inflammable.

R 41

Risque de lésions oculaires graves.

R 65

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Réserve aux utilisateurs professionnels.

### 3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
601-007-00-7	107-83-5	203-523-4	HEXANE, MELANGE D'ISOMERES (CONTENANT < 5 % N-HEXANE (203-777-6))	Xn N F	11 38 65 67 51/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-008-00-2	142-82-5	205-563-8	HEPTANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-008-00-2	565-59-3	209-280-0	2,3-DIMETHYL PENTANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-008-00-2	589-34-4	209-643-3	3-METHYLHEXANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-008-00-2	590-35-2	209-680-5	2,2-DIMETHYL PENTANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-008-00-2	591-76-4	209-730-6	2-METHYLHEXANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-009-00-8	111-65-9	203-892-1	OCTANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-009-00-8	589-81-1	209-660-6	3-METHYLHEPTANE	Xn N F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5

601-009-00-8	590-73-8	209-689-4	2,2-DIMETHYLHEXANE	Xn F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-009-00-8	592-27-8	209-747-9	2-METHYLHEPTANE	Xn F	11 38 65 67 50/53 Note(s): C 4	0 < x % < 1.5
601-017-00-1	110-82-7	203-806-2	CYCLOHEXANE	Xn F	11 38 65 67 50/53 Note(s): 4	0 < x % < 1.5
601-018-00-7	108-87-2	203-624-3	METHYLCYCLOHEXANE	Xn F	11 38 65 67 51/53 Note(s): 4	0 < x % < 1.5
601-021-00-3	108-88-3	203-625-9	TOLUENE	Xn F	11 38 48/20 63.G3 65 67 Note(s): 4	0 < x % < 3
601-022-00-9	1330-20-7	215-535-7	XYLENE	Xn	10 38 20/21 Note(s): C	0 < x % < 60
601-023-00-4	100-41-4	202-849-4	ETHYLBENZENE	Xn F	11 20	0 < x % < 10
601-024-00-X	98-82-8	202-704-5	CUMENE	Xn N	10 37 51/53 65 Note(s): 4	0 < x % < 0.4
601-025-00-5	108-67-8	203-604-4	MESITYLENE	Xi N	10 37 51/53	0 < x % < 0.8
601-037-00-0	110-54-3	203-777-6	N-HEXANE	Xn F	11 38 48/20 62.F3 65 67 51/53 Note(s): 4	0 < x % < 1.5
601-043-00-3	95-63-6	202-436-9	1,2,4-TRIMETHYLBENZENE	Xn N	10 36/37/38 51/53 20	0 < x % < 3
601-052-00-2	91-20-3	202-049-5	NAPHTALENE	Xn N	40.C3 50/53 22	0 < x % < 0.9
603-001-00-X	67-56-1	200-659-6	ALCOOL METHYLIQUE	T F	11 23/24/25 39/23/24/25	0 < x % < 1
603-002-00-5	64-17-5	200-578-6	ALCOOL ETHYLIQUE	F	11	0 < x % < 15
603-003-00-0	71-23-8	200-746-9	PROPANE-1-OL	Xi F	11 41 67	0 < x % < 10
603-004-00-6	71-36-3	200-751-6	BUTANE-1-OL	Xn	10 37/38 41 67 22	0 < x % < 10
603-014-00-0	111-76-2	203-905-0	2-BUTOXYETHANOL	Xn	20/21/22 36/38	0 < x % < 1
603-016-00-1	123-42-2	204-626-7	DIACETONE-ALCOOL	Xi	36	0 < x % < 5
603-025-00-0	109-99-9	203-726-8	TETRAHYDROFURANE	Xi F	11 19 36/37	0 < x % < 1
603-027-00-1	107-21-1	203-473-3	ETHYLENE-GLYCOL	Xn	22	0 < x % < 5
603-064-00-3	107-98-2	203-539-1	ETHER MONOMETHYLIQUE DU PROPYLENE-GLYCOL		10 67	0 < x % < 15
603-108-00-1	78-83-1	201-148-0	ISOBUTANOL	Xi	10 37/38 41 67	0 < x % < 10
603-117-00-0	67-63-0	200-661-7	PROPANE-2-OL	Xi F	11 36 67	0 < x % < 15
603-127-00-5	78-92-2	201-158-5	BUTANE-2-OL	Xi	10 36/37 67 Note(s): C	0 < x % < 15
603-177-00-8	1569-02-4	216-374-5	1-ETHOXYPROPAN-2-OL		10 67	0 < x % < 5
606-001-00-8	67-64-1	200-662-2	ACETONE	Xi F	11 36 66 67	0 < x % < 20
606-002-00-3	78-93-3	201-159-0	METHYLETHYL CETONE	Xi F	11 36 66 67	0 < x % < 20
606-004-00-4	108-10-1	203-550-1	METHYLISOBUTYL CETONE	Xn F	11 36/37 66 20	0 < x % < 20
607-022-00-5	141-78-6	205-500-4	ACETATE D'ETHYLE	Xi F	11 36 66 67	0 < x % < 5
607-025-00-1	123-86-4	204-658-1	ACETATE DE N-BUTYLE		10 66 67	20 < x % < 30
607-038-00-2	112-07-2	203-933-3	ACETATE DE BUTYLGLYCOL	Xn	20/21	0 < x % < 5
607-195-00-7	108-65-6	203-603-9	ACETATE DE 2-METHOXY-1-METHYLETHYLE		10	0 < x % < 5
	108-21-4	203-561-1	ACETATE D'ISOPROPYLE	Xi F	11 36 66 67 Note(s): C	0 < x % < 5
	110-19-0	203-745-1	ACÉTATE D'ISOBUTYLE	F	11 66 Note(s): C	0 < x % < 5
	64742-48-9	265-150-3	NAPHTE LOURD (PETROLE), HYDROTRAITE	Xn	65 66 10 Note(s): H P 4	0 < x % < 10
	64742-95-6	265-199-0	SOLVANT NAPHTE AROMATIQUE LEGER (PETROLE)	Xn	65 Note(s): H P 4	0 < x % < 10
	64742-94-5	265-198-5	SOLVANT NAPHTE AROMATIQUE LOURD (PETROLE)	Xn N	51/53 66 67 65 Note(s): H 4	0 < x % < 10
	79-29-8	201-193-6	2,3-DIMÉTHYLBUTANE			0 < x % < 1.5
	96-14-0	202-481-4	3-MÉTHYL PENTANE			0 < x % < 1.5

#### 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

##### En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

Ne rien faire absorber par la bouche.

##### En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

**En cas de projections ou de contact avec la peau :**

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

**En cas d'ingestion :**

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

---

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux..

**Moyen d'extinction approprié :**

Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :**

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

**Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :**

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

---

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles :**

A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Si les quantités répandues sont importantes, évacuer le personnel en ne faisant intervenir que des opérateurs entraînés munis d'équipements de protection.

**Précautions pour la protection de l'environnement :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

**Méthodes de nettoyage :**

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

---

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

**Manipulation :**

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Ne jamais aspirer ce produit.

**Prévention des incendies :**

Eviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.

Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

**Equipements et procédures recommandés :**

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Eviter impérativement le contact du produit avec les yeux.

Prévoir également des appareils de protection respiratoires pour certains travaux de courte durée, à caractère exceptionnel, ou pour des interventions d'urgence.

**Equipements et procédures interdits :**

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

**Stockage :**

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

**Mesures d'ordre technique :**

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Procéder périodiquement à des contrôles d'atmosphère.

**Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04:**

France	VME-ppm:	VME-mg/m <sup>3</sup> :	VLE-ppm:	VLE-mg/m <sup>3</sup> :	Notes:	TMP N°:
96-14-0	500	1800	-	-	-	84
79-29-8	500	1800	-	-	-	84
110-19-0	150	710	200	940	-	84
108-21-4	250	950	300	1140	-	84
108-65-6	50	275	100	550	-	-
112-07-2	2	13.3	30	199.8	*	84
123-86-4	150	710	200	940	-	84
141-78-6	400	1400	-	-	-	84
108-10-1	20	83	50	208	-	84
78-93-3	200	600	300	900	*	84
67-64-1	500	1210	1000	2420	-	84
78-92-2	100	300	-	-	-	84
67-63-0	-	-	400	980	-	84
78-83-1	50	150	-	-	-	84
107-98-2	50	188	100	375	*	84
107-21-1	20	52	40	104	*	84
109-99-9	50	150	100	300	*	84
123-42-2	50	240	-	-	-	84
111-76-2	2	9.8	30	147.6	*	84
71-36-3	-	-	50	150	-	84
71-23-8	200	500	-	-	-	84
64-17-5	1000	1900	5000	9500	-	84
67-56-1	200	260	-	-	(12)	84
91-20-3	10	50	-	-	C3	-
95-63-6	20	100	50	250	-	84
110-54-3	20	72	-	-	R3	59, 84
108-67-8	20	100	50	250	-	84
98-82-8	20	100	50	250	*	84

100-41-4	20	88.4	100	442	*	84
1330-20-7	50	221	100	442	*	4 Bis, 84, *
108-88-3	50	192	100	384	R3	4 Bis, 84, *
108-87-2	400	1600	-	-	-	84
110-82-7	200	700	-	-	-	84
111-65-9	300	1450	-	-	-	84
142-82-5	400	1668	500	2085	-	84
107-83-5	500	1800	-	-	-	84

**Valeurs limites d'exposition selon les directives 2009/161/UE, 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:**

CE	VME-mg/m3:	VME-ppm:	VLE-mg/m3:	VLE-ppm:	Notes:
108-65-6	275	50	550	100	Peau
112-07-2	133	20	333	50	Peau
108-10-1	83	20	208	50	-
78-93-3	600	200	900	300	-
67-64-1	1210	500	-	-	-
107-98-2	375	100	568	150	Peau
107-21-1	52	20	104	40	Peau
109-99-9	150	50	300	100	Peau
111-76-2	98	20	246	50	Peau
67-56-1	260	200	-	-	Peau
95-63-6	100	20	-	-	-
110-54-3	72	20	-	-	-
108-67-8	100	20	-	-	-
98-82-8	100	20	250	50	Peau
100-41-4	442	100	884	200	Peau
1330-20-7	221	50	442	100	Peau
108-88-3	192	50	384	100	Peau
110-82-7	700	200	-	-	-
142-82-5	2085	500	-	-	-

**Valeurs limites d'exposition (2003-2006):**

Allemagne/AGW	VME:	VME:	Dépassement	Remarques
96-14-0	200 ml/m3	720 mg/m3	2(II)	DFG
79-29-8	200 ml/m3	720 mg/m3	2(II)	DFG
108-65-6	50 ml/m3	270 mg/m3	1(I)	DFG, EU, Y
112-07-2	20 ml/m3	130 mg/m3	4(II)	DFG, H, Y
141-78-6	400 ml/m3	1500 mg/m3	2(I)	DFG, Y
108-10-1	20 ml/m3	83 mg/m3	2(I)	DFG, H, Y
78-93-3	200 ml/m3	600 mg/m3	1(I)	DFG, H, Y
67-64-1	500 ml/m3	1200 mg/m3	2(I)	DFG
1569-02-4	50 ml/m3	220 mg/m3	2(II)	DFG, H, Y, 14
67-63-0	200 ml/m3	500 mg/m3	2(II)	DFG, Y
78-83-1	100 ml/m3	310 mg/m3	1(I)	DFG, Y
107-98-2	100 ml/m3	370 mg/m3	2(I)	DFG, Y
107-21-1	10 ml/m3	26 mg/m3	2(I)	DFG, H, Y
109-99-9	50 ml/m3	150 mg/m3	2(I)	DFG, H, Y
123-42-2	20 ml/m3	96 mg/m3	2(I)	DFG, H
111-76-2	20 ml/m3	98 mg/m3	4(II)	DFG, H, Y
71-36-3	100 ml/m3	310 mg/m3	1(I)	DFG, Y
64-17-5	500 ml/m3	960 mg/m3	2(II)	DFG, Y
67-56-1	200 ml/m3	270 mg/m3	4(II)	DFG, EU, H, Y
95-63-6	20 ml/m3	100 mg/m3	2(II)	DFG, EU, Y
110-54-3	50 ml/m3	180 mg/m3	8(II)	DFG, Y
108-67-8	20 ml/m3	100 mg/m3	2(II)	DFG, EU, Y
98-82-8	20 ml/m3	100 mg/m3	2,5 (I)	EU, H, Y
100-41-4	100 ml/m3	440 mg/m3	2(I)	EU, H
1330-20-7	100 ml/m3	440 mg/m3	2(II)	DFG, H
108-88-3	50 ml/m3	190 mg/m3	4(II)	DFG, H, Y
108-87-2	200 ml/m3	810 mg/m3	2(II)	DFG

110-82-7	200 ml/m3	700 mg/m3	4(II)	DFG	
107-83-5	200 ml/m3	720 mg/m3	2(II)	DFG	
ACGIH/TLV	TWA:	STEL:	Ceiling:	Définition:	Critères:
96-14-0	500 ppm	1000 ppm	-	-	-
79-29-8	500 ppm	1000 ppm	-	-	-
110-19-0	150 ppm	-	-	-	-
108-21-4	100 ppm	200 ppm	-	-	-
112-07-2	20 ppm	-	-	-	-
123-86-4	150 ppm	200 ppm	-	-	-
141-78-6	400 ppm	-	-	-	-
108-10-1	50 ppm	75 ppm	-	-	-
78-93-3	200 ppm	300 ppm	-	-	-
67-64-1	500 ppm	750 ppm	-	-	-
78-92-2	100 ppm	-	-	-	-
67-63-0	200 ppm	400 ppm	-	-	-
78-83-1	50 ppm	-	-	-	-
107-98-2	100 ppm	150 ppm	-	-	-
107-21-1	-	-	100	-	-
109-99-9	50 ppm	100 ppm	-	-	-
123-42-2	50 ppm	-	-	-	-
111-76-2	20 ppm	-	-	-	-
71-36-3	20 ppm	-	-	-	-
71-23-8	200 ppm	400 ppm	-	-	-
64-17-5	1000 ppm	-	-	-	-
67-56-1	200 ppm	250 ppm	-	-	-
91-20-3	10 ppm	15 ppm	-	-	-
95-63-6	25 ppm	-	-	-	-
110-54-3	50 ppm	-	-	-	-
108-67-8	25 ppm	-	-	-	-
98-82-8	50 ppm	-	-	-	-
100-41-4	100 ppm	125 ppm	-	-	-
1330-20-7	100 ppm	150 ppm	-	-	-
108-88-3	50 ppm	-	-	-	-
108-87-2	400 ppm	-	-	-	-
110-82-7	100 ppm	-	-	-	-
111-65-9	300 ppm	-	-	-	-
591-76-4	400 ppm	500 ppm	-	-	-
590-35-2	400 ppm	500 ppm	-	-	-
589-34-4	400 ppm	500 ppm	-	-	-
565-59-3	400 ppm	500 ppm	-	-	-
142-82-5	400 ppm	500 ppm	-	-	-
107-83-5	500 ppm	1000 ppm	-	-	-

**Protection respiratoire :**

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée):

- A2 (marron)

Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.

**Protection des mains :**

- Nitrile

Type de gants conseillé :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

**Protection des yeux et du visage :**

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

**Protection de la peau :**

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales :

Etat Physique :

Liquide Fluide.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :

non concerné. La

mesure du pH est impossible ou sa valeur est :

non concerné.

Intervalle de Point Eclair :

0<point éclair<21°C

Pression de vapeur :

inférieure à 110kPa (1.10 bar).

Densité :

< 1

Densité relative :

~0.86 (20°C)

Hydrosolubilité :

Insoluble.

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que:

l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'oeil de l'animal, de graves lésions oculaires persistant vingt-quatre heures au moins.

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

### Autres données :

CAS 108-88-3 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 1330-20-7 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 100-41-4 : CIRC Groupe 2B: L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1: L'agent est cancérogène pour l'homme.

CAS 111-76-2 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

CAS 67-63-0 : CIRC Groupe 3: L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Autres effets nocifs:

Allemagne: WGK 2 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws)

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

### Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

### Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

#### Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

#### 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

Classification:



UN1993=LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(methylisobutylketone, xylene)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	3	F1	II	3	33	LQ4	274 601 640D	E2	2	D/E

IMDG	Classe	2°Etq	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	3	-	II	1 L	F-E,S-E	274	E2

IATA	Classe	2°Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	note	EQ
	3	-	II	305	5 L	307	60 L	A3	E2
	3	-	II	Y305	1 L	-	-	A3	E2

#### 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

##### Classification selon :

La directive dite < Toutes préparations > 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009).

##### Classement de la Préparation:



Nocif



Facilement inflammable

##### Contient du :

215-535-7

XYLENE

##### Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

- R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R 37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
- R 11 Facilement inflammable.
- R 41 Risque de lésions oculaires graves.
- R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
Réservé aux utilisateurs professionnels.
- S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- S 23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.  
Produit soumis à une limitation d'emploi: voir Règlement (CE) no 1907/2006.

##### Dispositions particulières :

Produit interdit à la vente au grand public (Règlement (CE) n° 1907/2006) - Réservé aux utilisateurs professionnels.

Allemagne: WGK 2 (VwVwS vom 27/07/2005, KBws)

**Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:**

- Tableau N° 4 Bis Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.
- Tableau N° 59 Intoxications professionnelles par l'hexane.
- Tableau N° 84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :
- Tableau N° 84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

**Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:**

Surveillance medicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

Pour les travaux comportant la préparation, l'emploi, la manipulation, ou l'exposition aux agents suivants:

- Benzène et homologues.

**Nomenclature des installations classées (France):**

N°	Désignation de la rubrique	Régime	Rayon
ICPE			
1431	Liquides inflammables (fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et de ses dérivés, désulfuration)	A	3
1432	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de).		
	1. Lorsque la quantité stockée de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 susceptible d'être présente est :		
	b) Supérieure ou égale à 5 000 t pour le méthanol	AS	4
	c) Supérieure ou égale à 10 000 t pour la catégorie B, notamment les essences y compris les naphtes et kérénènes, ).		
	dont le point éclair est inférieur à 55°C (carburants d'aviation compris)		
	2. stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 :		
	a) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 100 m <sup>3</sup> .	A	2
	b) représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10 m <sup>3</sup> mais inférieure ou égale à 100 m <sup>3</sup> .	DC	
1433	Liquides inflammables (installations de mélange ou d'emploi de)		
	A.- Installations de simple mélange à froid :		
	Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coeffcient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :		
	a) supérieure à 50 t	A	2
	b) supérieure à 5 t, mais inférieure à 50 t	DC	
	B.- Autres installations		
	Lorsque la quantité totale équivalente de liquides inflammables de la catégorie de référence (coeffcient 1 visé par la rubrique 1430) susceptible d'être présente est :		
	a) supérieure à 10 t	A	2
	b) supérieure à 1 t, mais inférieure à 10 t	DC	
1434	Liquides inflammables (installation de remplissage ou de distribution)		
	1. installations de chargement de véhicules citerne, de remplissage de récipients mobiles ou des réservoirs des véhicules à moteur, le débit maximum équivalent de l'installation, pour les liquides inflammables de la catégorie de référence (coeffcient 1) étant :		
	a) supérieur ou égal à 20 m <sup>3</sup> /h	A	1
	b) supérieur ou égal à 1 m <sup>3</sup> /h, mais inférieur à 20 m <sup>3</sup> /h	DC	1
	2. installations de chargement ou de déchargement desservant un dépôt de liquides inflammables soumis à autorisation	A	

Régime:

A: autorisation ; D: déclaration ; S: servitude d'utilité publique ; C: soumis au contrôle périodique prévu par l'article L. 512-11 du code de l'environnement.

Rayon:

Rayon d'affichage en kilomètres.

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

**Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:**

R 10	Inflammable.
R 11	Facilement inflammable.
R 19	Peut former des peroxydes explosifs.
R 20	Nocif par inhalation.
R 20/21	Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R 20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 22	Nocif en cas d'ingestion.
R 23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 36	Irritant pour les yeux.
R 36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
R 36/37/38	Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R 37	Irritant pour les voies respiratoires.
R 37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R 38	Irritant pour la peau.
R 39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 40.C3	Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.
R 41	Risque de lésions oculaires graves.
R 48/20	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R 62.F3	Risque possible d'altération de la fertilité.
R 63.G3	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
R 65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R 66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R 67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Directive 2004/42/CE (COV):**

Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie IIBa) prêt à l'emploi sont de 850 g/l maximum.

La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum < 850 g/l.

**Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité):**

- Acétone (CAS 67-64-1): Voir la fiche toxicologique n° 3 de 2008.
- Méthanol (CAS 67-56-1): Voir la fiche toxicologique n° 5 de 2009.
- Butanone (CAS 78-93-3): Voir la fiche toxicologique n° 14 de 2009.
- Cyclohexane (CAS 110-82-7): Voir la fiche toxicologique n° 17 de 2003.
- Acétate d'éthyle (CAS 141-78-6): Voir la fiche toxicologique n° 18 de 2003.
- Ethylène-glycol (CAS 107-21-1): Voir la fiche toxicologique n° 25 de 2006.
- Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4): Voir la fiche toxicologique n° 31 de 2003.
- Tétrahydrofurane (CAS 109-99-9): Voir la fiche toxicologique n° 42 de 2009.
- 4-Méthylpentan-2-one (MIBK) (CAS 108-10-1): Voir la fiche toxicologique n° 56 de 2006.
- 4-Hydroxy-4-méthyl-2-pentanone (CAS 123-42-2): Voir la fiche toxicologique n° 61 de 1997.
- Propane-2-ol (CAS 67-63-0): Voir la fiche toxicologique n° 66 de 2009.
- Toluène (CAS 108-88-3): Voir la fiche toxicologique n° 74 de 2008.
- 2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2): Voir la fiche toxicologique n° 76 de 2005.
- Xylène (mélange d'isomères) (CAS 1330-20-7): Voir la fiche toxicologique n° 77 de 2009.
- Butan-1-ol (CAS 71-36-3): Voir la fiche toxicologique n° 80 de 2006.
- Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas (CAS 64742-48-9): Voir la fiche toxicologique n° 94 de 1998.
- Solvant naphta aromatique léger (CAS 64742-95-6): Voir la fiche toxicologique n° 106 de 1999.
- Solvant naphta aromatique lourd (CAS 64742-94-5): Voir la fiche toxicologique n° 106 de 1999.
- Acétate d'isopropyle (CAS 108-21-4): Voir la fiche toxicologique n° 107 de 2004.
- Hexane (CAS 110-54-3): Voir la fiche toxicologique n° 113 de 2008.
- Isobutanol (CAS 78-83-1): Voir la fiche toxicologique n° 117 de 2005.
- Acétate d'isobutyle (CAS 110-19-0): Voir la fiche toxicologique n° 124 de 2003.
- Acétate de 2-butoxyéthyle (CAS 112-07-2): Voir la fiche toxicologique n° 126 de 2007.

- Heptane (CAS 142-82-5): Voir la fiche toxicologique n° 168 de 2008.
- 3-Méthylhexane (CAS 589-34-4): Voir la fiche toxicologique n° 168 de 2008.
- n-Propanol (CAS 71-23-8): Voir la fiche toxicologique n° 211 de 2004.
- 1-Méthoxy-2-propanol (CAS 107-98-2): Voir la fiche toxicologique n° 221 de 2008.
- Mésitylène (CAS 108-67-8): Voir la fiche toxicologique n° 223 de 2004.
- Ethylbenzène (CAS 100-41-4): Voir la fiche toxicologique n° 266 de 2007.

Référence : **DISCOVERT D PLUS CLEAN**

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Règlement REACH (CE) n°1907/2006 - n°453/2010)

### **1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit :

**DISCOVERT D PLUS CLEAN**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit : DEGRAISSANT ENRICHY AUX ESSENCES VEGETALES

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société/Entreprise :

**DISCO - LAB**



Raison Sociale:

« Bitray » Route de Saint-Amand

[www.disco-lab.fr](http://www.disco-lab.fr)

36130 CHÂTEAUROUX-DÉOLS

Tél. : 02.54.27.44.41. Fax : 02.54.35.12.40.

E-mail : [contact@disco-lab.fr](mailto:contact@disco-lab.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : 01-45-42-59-59.

Société/Organisme: ORPHILA - INRS - <http://www.centres-antipoison.net>.

### **2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

- Peut déclencher une réaction allergique (E.UH208).
- Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
- Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

- Peut déclencher une réaction allergique.
- Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.
- Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.
- Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la section 15).

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations.

Etiquetage additionnel :

- EUH208 EC 232-443-8 EXTRAITS D'ESSENCE D'ÉCORCE D'ORANGE. Peut produire une réaction allergique.

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations.

Contient du :

- EC 232-443-8EXTRAITS D'ESSENCE D'ÉCORCE D'ORANGE

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

### **3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

#### 3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n°1 907/2006.

## Référence : DISCOVERT D PLUS CLEAN

### 3.2. Mélanges

Identification	Nom	Classification	%
CAS 111-76-2 CE : 203-905-0	2-BUTOXYETHANOL	GHS07 Wng Xn H:332-312-302-319-315 R: 20/21/22-36/38	0.00 < x <2.50.

## 4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### *En cas de contact avec les yeux :*

- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

#### *En cas de contact avec la peau :*

- Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
- Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
- En cas de manifestation allergique, consulter un médecin.

Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

#### *En cas d'ingestion :*

- Ne rien faire absorber par la bouche.
- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin
- Garder au repos. Ne pas faire vomir.
- Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

## 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

#### *Moyens d'extinction appropriés*

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC

#### *Moyens d'extinction inappropriés*

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

- Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

## Référence : DISCOVERT D PLUS CLEAN

## 6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les déversements de produit peuvent rendre certaines surfaces glissantes.

#### Pour les non-sauveteurs

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

- Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune donnée n'est disponible.

## 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Se laver les mains après chaque utilisation.
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Prévention des incendies :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Equipements et procédures recommandés :

- Pour la protection individuelle, voir la section 8.
- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Eviter le contact du mélange avec la peau et les yeux.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Equipements et procédures interdits :

- Ne pas fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stocker dans emballage d'origine bien refermé dans un endroit frais à l'écart du gel, de la chaleur et du soleil pour maintenir la qualité du produit.

#### Stockage :

- Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

#### Emballage :

- Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Union européenne (2009/161/UE, 2006/15/CE, 2009/39/CE, 98/24/CE) :

CAS	VME-mg/m <sup>3</sup>	VME-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	Notes
111-76-2	98	20	246	50	Peau

France (INRS – ED984 : 2008) :

CAS	VME-mg/m <sup>3</sup>	VME-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	Notes
111-76-2	9.8	2	147.6	30	-

## Référence : DISCOVERT D PLUS CLEAN

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### *Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle*

- Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.
- Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### *Protection des yeux / du visage*

- Eviter le contact avec les yeux.
- Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

#### *Protection des mains*

- Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

#### *Protection du corps*

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

- Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

## 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### *Informations générales*

Etat Physique : Liquide Fluide.

#### *Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement*

pH : 11.40 Base faible.

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Pression de vapeur : Non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

## 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

### 10.4. Conditions à éviter

- Eviter le gel

### 10.5. Matières incompatibles

Le mélange avec les acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

## 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

## Référence : DISCOVERT D PLUS CLEAN

Le 2-butoxyéthanol et son acétate sont absorbés directement à travers la peau et auront des effets nocifs sur le sang.

### 11.1.1. Substances

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

### 11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

- Contient au moins une substance sensibilisante. Peut produire une réaction allergique.

#### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

2-Butoxyéthanol (CAS 111-76-2): Voir la fiche toxicologique n°76 de 2005.

---

## 12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les agents tensio-actifs sont facilement biodégradables en conformité avec méthodes OECD

Cette préparation a fait l'objet d'une mesure (sur sa composition à 100 %) de la DCO = 297 mg O<sub>2</sub>/l à 1 pour 1000 et de la DBO<sub>5</sub> = 1 345 mg O<sub>2</sub>/l à 1 pour 1000. La préparation peut donc être considérée comme facilement biodégradable.

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur les substances.

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

---

## 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

- Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.
- Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

- Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.
- Remettre à un éliminateur agréé.

---

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2007 - IMDG 2006 - ICAO/IATA 2007).

---

## 15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Référence : DISCOVERT D PLUS CLEAN

### Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

### Etiquetage des détergents (Règlement CE n°648/2004 et 907/2006) :

- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface anioniques
- moins de 5% de : agents de surface non ioniques

### Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N°TMP Libellé

65 Lésions eczématoïdes de mécanisme allergique.

### Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N°2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

## 16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en section 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellé des phrases H, EUH et des phrases R mentionnées à la section 3 :

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312 Nocif par contact cutané.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H332 Nocif par inhalation.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH208 Peut produire une réaction allergique.  
R 10 Inflammable.  
R 20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R 22 Nocif en cas d'ingestion.  
R 36 Irritant pour les yeux.  
R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.  
R 38 Irritant pour la peau.  
R 41 Risque de lésions oculaires graves.  
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

### Abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefahrdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS07 : Point d'exclamation.

Ref: 0063

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

### RESINE P.O PRE-ACCELEREE

Version:2

Date de révision: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit: RESINE P.O PRE-ACCELEREE

Utilisation de la substance/préparation Préparations de polyesters

Fournisseur: CIRON SA  
Usine du Moulin de Pernaud - BP36  
F-33720 Barsac  
France  
Tél: 05 56 27 40 70  
Télécopie: 05 56 27 40 75  
Courriel: ciron@ciron.com

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant): FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 # B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux: Nocif par inhalation. # Irritant pour les yeux et la peau.

Risque(s) spécifique(s): Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses dues aux propriétés dégraissante du produit. # Attaque de nombreux plastiques.

#### 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composant(s) contribuant aux dangers: • styrène - N° Id:: 601-026-00-0 - N° CE:: 202-851-5 - N° CAS:: 100-42-5  
Conc. (% pds)(%): 90 < C <= 100 - Classification: • R 10 • Xn; R 20 • Xi; R 36/38 •

#### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. # Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. # Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.

Inhalation: - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin. # - Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Contact avec la peau: - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. # - Laver au savon avec une grande quantité d'eau. # - Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: - Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ingestion: - NE PAS faire vomir. # - Rincer la bouche, ne rien faire boire, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s): poudre chimique sèche, mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée, sable, terre.

Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Ne pas utiliser un jet d'eau.

Méthode(s) spéciale(s): Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.

Risques spéciaux: # Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. # En cas de feu le produit se décompose en: oxydes de carbone (CO et CO2) et fumées. # Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## RESINE P.O PRE-ACCELEREE

Version:2

Date de révision: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Précaution(s) individuelle(s):	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. # Tenir à l'écart de toute source d'ignition. # Etre vigilant à un retour de flamme possible. # Assurer une ventilation adéquate. # Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. # Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement:	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. # Endiguer et contenir le produit renversé. # Ne pas permettre la pénétration dans les canalisations d'eau et égouts car cela créera un risque d'explosion. Si cela se produit avertir immédiatement les autorités locales. # Eviter la contamination des eaux souterraines. # Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Méthode(s) de nettoyage:	Écoper le produit renversé, et recueillir soigneusement le restant. # Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). # Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. # Éliminer comme un déchet dangereux.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

- Précaution(s):	Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. # Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. # Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. # Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards. # Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8 ).
- Mesure(s) d'ordre technique:	Appareils électriques et éclairages antidéflagrants avec terre. # Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. ## Ventilation le long du sol. # Température maximum de manipulation: 35°C
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Les emballages déjà ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus debout de manière à éviter toute fuite.

### Stockage

- Précaution(s):	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Sol incombustible et imperméable formant cuvette de rétention.
- Condition(s) de stockage:	Conserver le récipient bien fermé et à une température ne dépassant pas (°C): 25 °C # Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. # Conserver à l'abri du soleil et de toutes autres sources de chaleur. # Conserver dans un endroit très bien ventilé.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Conserver à l'écart des: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	acier doux.
- Matériaux d'emballage non adaptés:	- Eviter certains plastiques solubles dans le produit. # - caoutchoucs # - aluminium

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

### Paramètre(s) de contrôle:

- Limite(s) d'exposition:	• styrène:VME ppm = 50 - VME mg/m <sup>3</sup> = 213 - VLE ppm = 100 - VLE mg/m <sup>3</sup> = 426 V.E.L.=
---------------------------	---

### Protection individuelle:

- Protection des voies respiratoires:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (appareil respiratoire avec filtre A )
- Protection des mains:	gants en caoutchouc nitrile
- Protection de la peau et du corps:	tablier et bottes résistants aux solvants
- Protection des yeux:	lunettes de sécurité ou écran facial
Mesure(s) d'hygiène:	Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. # Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. # Tenir l'atelier le plus propre et le mieux en ordre possible.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

- Etat physique / Forme:	liquide
--------------------------	---------

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## RESINE P.O PRE-ACCELEREE

Version: 2

Date de révision: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

- Couleur:	incolore
- Odeur:	caractéristique
Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement	
- PH:	Non applicable.
- Point / intervalle d'ébullition:	145°C
- Point d'éclair:	36.7 °C
- Température d'auto-inflammabilité:	490°C
- Limites d'explosivité:	INF 1,1 #SUP 6,1
- Pression de vapeur:	186 hPa@ 40°C
- Densité relative (eau = 1):	1,1 g/cm3
- Viscosité:	750 mPas à 25°C
- Hydrosolubilité:	Non applicable.
- Liposolubilité:	Non applicable.
- Solubilité aux solvants:	soluble dans certains solvants spécifiques

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
Condition(s) à éviter:	Ne pas exposer à des températures supérieures à 35 °C# lumière et chaleur à éviter##
Matière(s) à éviter:	#catalyseurs pour polymères vinyliques à éviter Réagit violemment au contact de: acides forts, bases fortes et substances comburantes.
Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	Un examen médical périodique est recommandé. Sa fréquence est fonction du temps et de l'importance de l'exposition.
Toxicité aiguë	
- Inhalation:	Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. # Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, l'arrêt de la respiration.
- Contact avec la peau:	Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau. # Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité ou à des dermatites.
- Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux (douleur, rougeur)
- Ingestion:	Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées. # Peut entraîner: oedème pulmonaire, difficulté sérieuse de respiration, vertiges. # -
Sensibilisation:	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Toxicité chronique:	Basé sur des expériences animales, il s'avère que le produit est ou a montré des effets cancérogènes.
Effet(s) spécifique(s):	La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s):	Les résidus de revêtements en poudre ne devraient jamais aboutir ni dans les égouts ni dans les cours d'eau.
Persistance et dégradabilité:	Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.
Potentiel de bio-accumulation:	Pas de bio-accumulation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## RESINE P.O PRE-ACCELEREE

Version:2

Date de révision: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Effets sur l'environnement: Peut être dangereux pour l'environnement. #

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux. # # Ne pas jeter les déchets à l'égout. #

Emballages contaminés: # Ne pas brûler les fûts vides ni les découper au chalumeau.

Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

Information(s) supplémentaire(s):

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

N° UN: 1866

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE; ADR/RID)

- Nom d'envoi exact: RÉSINE EN SOLUTION - (inflammable)

- Classe de danger: 3

- Groupe d'emballage: III

- Étiquettes ADR/RID: 3

- Code danger: 30

- Code de classification et dispositions spéciales: F1 640E

- Instructions d'emballage: P001 IBC03 LP01 R001

Voies maritimes (IMDG)

- Nom d'envoi exact: RÉSINE EN SOLUTION, inflammable - RESIN SOLUTION flammable

- Classe: 3

- Groupe d'emballage: III

- Polluant marin: #

- N° FS: F-E, S-E

- Etiquette(s) IMDG: 3

- Instructions d'emballage: P001 LP01 -/ PP1

Voies aériennes (ICAO/IATA)

- Nom d'envoi exact: RÉSINE, SOLUTION DE, inflammables

- ICAO/IATA classe: 3

- Groupe d'emballage: III

- Étiquettes ICAO/IATA: 3

- Avis ou remarques importantes: Aéronef passager et cargo

Autre(s) information(s): Classe de danger ONU: #30/1866

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses 67/548/ CE. En utilisant la méthode de calcul 88/379/ CE.

N° CE: Non applicable.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## RESINE P.O PRE-ACCELEREE

Version: 2

Date de révision: 12/04/2005

91/155/CE (2001/58/CE) - ISO 11014-1

Contient:

• styrène

Symbol(s):

Xn - Nocif



Phrase(s) R:

- 10 Inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Phrase(s) S:

- 2 Conserver hors de la portée des enfants.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 37 Porter des gants appropriés.

Information(s) complémentaire(s):

Les informations sont reprises dans cette fiche de sécurité.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 91/155, 67/548, et 88/379# Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

Rubrique n° 2 : Phrase(s) R

R10 Inflammable.  
R20 Nocif par inhalation.  
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Avis ou remarques importantes:

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. # Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. # Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Utilisation de la substance/préparation

Préparations de polyesters

Restrictions:

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Historique

- Date de la première édition: 12/06/2003

- Date de la révision précédente: 12/04/2005

- Date de révision: 12/04/2005

- Version: 2

Réalisé par: Sds

12/01/00 66

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MASTIC POLYESTER BLANC

Version: 2

Date de révision: 05/02/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation	MASTIC POLYESTER BLANC
Utilisation de la substance/préparation	Mastic pour bouchage, réparation et enduit des stratifiés ou des blocs de mousse polyuréthane.
Identification de la société/entreprise	CIRON SA Usine du Moulin de Pernaud - BP36 F-33720 Barsac France Tél: 05 56 27 40 70 Télécopie: 05 56 27 40 75 E-mail: ciron@ciron.com Web www.ciron.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	FR - ORFILA Tél: 01.45.42.59.59 B - Centre Antipoisons Tél: 070/245.245

### 2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom de la préparation:	MASTIC POLYESTER BLANC
Composant(s) contribuant aux dangers:	• styrène - N° Id: 601-026-00-0 - N° CAS: 100-42-5 - N° CE: 202-851-5 Conc. pds.(%): 30 < C <= 40 - Classification: • R 10 • Xn; R 20 • Xi; R 36/38 •

### 3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers principaux:	Le mélange vapeur / air est inflammable.
Risque(s) spécifique(s):	Nocif par inhalation. Irritant pour les yeux et la peau.

### 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux:	Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
Inhalation:	Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.
Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou bien utiliser un nettoyant reconnu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.
Contact avec les yeux:	Enlever les verres de contact. Irriger copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen(s) d'extinction approprié(s)	mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone (CO2), poudre.
Moyen(s) d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, il pourrait répandre le feu.
Méthode(s) spéciale(s):	Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Dangers particuliers / Risques spéciaux:	Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Équipement(s) de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précaution(s) individuelle(s)	Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs et/ou particules. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
-------------------------------	--

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MASTIC POLYESTER BLANC

Version: 2

Date de révision: 05/02/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Précaution(s) pour la protection de l'environnement	Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthode(s) de nettoyage	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées. Placer les résidus dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent - Eviter l'utilisation de solvants.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Précaution(s):	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Il doit être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8. Observer les réglementations de la protection du travail.
- Mesure(s) d'ordre technique:	Le produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements. Les ouvriers doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols doivent être en matériau conducteur.
- Conseil(s) d'utilisation(s):	Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes du pistlage. Ne jamais vider les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

#### Stockage

- Précaution(s):	Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.
- Condition(s) de stockage:	Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver à des températures comprises entre 5°C et 30°C Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner:	Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matériaux fortement acides ou alcalins.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:	de même nature que celui d'origine
- Matériaux d'emballage non adaptés:	Cuivre.

### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure(s) d'ordre technique:	Veiller à une ventilation adéquate. Normalement, celle-ci devrait être réalisée par aspiration aux postes de travail et une bonne extraction générale. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.
------------------------------	--

#### Valeurs limites d'exposition

- Limite(s) d'exposition:	• styrène: VME ppm = 50 - VME mg = 213 - VLE ppm = 100 - VLE mg = 426 voir rubrique n° 2
---------------------------	---

#### Contrôles de l'exposition

- Protection respiratoire:	Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Protection des mains:	Des crèmes protectrices peuvent être utiles pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MASTIC POLYESTER BLANC

Version: 2

Date de révision: 05/02/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Porter des gants appropriés

- Protection de la peau: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.
- Protection des yeux: Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

- Aspect: liquide visqueux
- Couleur: blanc
- Odeur: caractéristique

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH: non déterminé
- Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.
- Point d'éclair: Les vapeurs sont inflammables.  
34°C environ
- Température d'auto-inflammabilité: 490°C
- Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.
- Densité relative (eau = 1): 1,12 g/cm<sup>3</sup> environ
- Viscosité: 350/450 mpAS environ
- Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau.
- Liposolubilité: Soluble dans: esters, cétones.
- Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Condition(s) à éviter

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

Matière(s) à éviter

Des charges électrostatiques peuvent se former à la suite de mouvement, d'agitation, etc.

Matière(s) à éviter:

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

Produit(s) de décomposition dangereux

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote...

### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information(s) générale(s):

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aiguë

- Inhalation:

. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.

- Contact avec la peau:

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

- Contact avec les yeux:

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

- Ingestion:

nocif par ingestion

Sensibilisation:

Aucune réaction de sensibilisation n'a été observée.

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information(s) générale(s):

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Persistante et dégradabilité

Le produit n'est que partiellement biodégradable dans le sol et dans l'eau.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de bio-accumulation.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MASTIC POLYESTER BLANC

Version: 2

Date de révision: 05/02/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Ecotoxicité / Effets sur l'environnement: Aucun effet toxicologique sur l'environnement n'est connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Toxicité aquatique: Pollue l'eau.

Effets nocifs divers

### 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets / produits non utilisés: Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Emballages contaminés: Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Disposition(s) nationale(s) et régionale(s): Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques:

Autres informations

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information(s) générale(s): Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Numéro ONU 1866

Voies terrestres (Route / Chemin de fer: ADR/RID)

- classe de danger: 3

- numéro et lettre: 31 C

- nom d'envoi exact: RESINE EN SOLUTION

- Groupe d'emballage: III

IMDG (mer)

- Page IMDG-Code: 3379

- Polluant marin: OUI

OACI/IATA (air)

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquetage: Selon les directives européennes sur la classification, l'emballage, et l'étiquetage des substances dangereuses

N° CE: Non applicable.

Contient: • styrène

Symbole(s): Xn - Nocif



Phrase(s) R: 10 Inflammable.

20 Nocif par inhalation.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrase(s) S: 2 Conserver hors de la portée des enfants.

23 Ne pas respirer les gaz / fumées / vapeurs /aérosols.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Autres informations

Les informations sont reprises dans cette fiche de sécurité.

### 16. AUTRES INFORMATIONS

Législation(s) suivie(s): Les informations de cette fiche de données sécurité répond aux lois nationales et aux directives de la CE.

Avis ou remarques importantes: Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la C.E. que nationales et communautaires.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## MASTIC POLYESTER BLANC

Version: 2

Date de révision: 05/02/2004

91/155/CE (3 APT) - ISO 11014-1

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relative à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Utilisation de la substance/préparation Mastic pour bouchage, réparation et enduit des stratifiés ou des blocs de mousse polyuréthane.

Restriction(s) d'emploi recommandée(s) Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

### Historique

- Date de la première édition: 28/05/1998
- Date de la révision précédente: 05/02/2004
- Date de révision: 05/02/2004
- Version: 2

Réalisé par: SDS



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

LOUSTALET - GALINIE

S.A S au capital de 72100 €

28 30 Rue Roger Touton

33300 BORDEAUX

Tél. 05 56 50 71 70 Fax 05 56 43 23 06

RCS Bordeaux B 455 203 760

Page : 1

Edition révisée N° :

Date : 6 / 5 / 2009

Remplace la fiche : 6 / 5 / 2009

## DILUANT C

### 1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

Identification du produit	: Liquide.
Nom commercial	: Diluant de nettoyage – Diluant Performance
Type de produit	: Diluant
Usage	: Solvant de nettoyage
Identification de la société	: DIFRAMA Parc d'activités de la Galance - Rue Degreaux 62430 Sallaumines FRANCE Tel.: + 33 (0)3 21 28 35 00 - Fax : + 33 (0)3 21 28 02 51 diframa@nordnet.fr
N° de téléphone en cas d'urgence	: ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59
Nom et fonction de la personne	: Mr. Prévost, responsable Gérant (DIFRAMA)

**E.T.C**  
ZI de Pierre Brune  
Rue de l'Industrie  
85110 CHANTONNAY  
Tél. : 02 51 46 83 40  
Fax : 02 51 46 83 41

### 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé: liquide facilement inflammable  
Risque d'effets irritants pour les yeux et voies respiratoires  
Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant  
Risque d'effets nocifs graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation  
Risque d'effets nocifs graves pour la santé en cas d'ingestion  
Classement de la préparation: Xn -- F  
R20/21 -- Nocif par inhalation, contact avec la peau  
R36/37/38 -- Irritant pour les yeux, voies respiratoires, la peau  
R48/20 -- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation  
R 63 – Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant  
R 65 – Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion  
R 66 – L'exposition répétée peut provoquer gercures et dessèchement de la peau  
R 67 – L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

### 3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique	:	solvants
Composants contribuant aux dangers Nom – concentration - N°. CAS /CEE - Symbole Risques		
		Acétone <20% 67/64-1/200-662-2 Xi F 11 36 66 67
		Méthylethylcéone <20% 78-93-3/201-159-0 XI F 11 36 66 67
		Méthylisoburylcétone <10% 108-10-1/203-550-1 Xn F 11 36 66 67
		Acétate Ethyle <20% 141-78-6/205-600-4 XI F 11 36 66 67
		Acétate Isopropyle <10% 108-21-4/203-561-1 Xi F 11 36 66 67
		Acétate Butyle <15% 123-86-4/204-658-1 F 10 66 67
		Acétate Butylglycol <15% 112-07-2/203-933-3 Xn 20/21
		Méthanol <3% 67-56-1/200-659-6 TF 11 23/24/25 39/23/24/25
		Ethanol <10% 64-17-5/200-578-6 F 11
		1 Ethoxypropan-2-ol <10% 1569-02-4/216-374-5 F 10 67
		Butan-2-ol <5% 78-92-2/201-158-5 XI 10 36/37 67
		Butan-1-ol <5% 71-36-3/200-751-6 Xn 10 37/38/41 67
		Isobutanol <5% 78-83-1/201-148-0 Xi 10 37/38 41 67
		Toluène <30% 108-88-3/203-625-9 Xn F 11 38 48/20 63G3 65 67
		Ethyl/Benzène <10% 100-41-4/202-849-4 Xn F 11 20
		Xyliène <20% 1330-20-7/215-535-7 Xn 10 38 20/21
		Naphta Lourd (pétrole hydrotraité) <20% 64742-48-9/265-150-3 Xn 11 36 66 67

### 4 PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin	: En cas d'incident, traiter symptomatiquement. Une aspiration dans les poumons peut provoquer une pneumopathie d'origine chimique. Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses.
Inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Mettre au repos. En cas de problème, appeler un médecin
Contact avec la peau	: Lever abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

**DIFRAMA**

Parc d'activités de la Galance – Rue Degreaux 62430 Sallaumines France

Tel.; + 33 (0)3 21 28 35 00 – Fax : + 33 (0)3 21 28 02 51

diframa@nordnet.fr

En cas d'urgence : ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

LOSTALET - GALINIE

S.A.S au capital de 72100 €

28 30 Rue Roger Touton

33300 BORDEAUX

Tél. 05 56 50 71 70 Fax 05 56 43 23 06

RCS Bordeaux B 455 203 760

Page : 2

Edition révisée N° :

Date : 6 / 5 / 2009

Remplace la fiche : 6 / 5 / 2009

## DILUANT C

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

### 5 MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

#### Moyens d'extinction

Appropriés

Déconseillés

Dangers spécifiques

Protection des intervenants

: Sable, terre, Mousse, Poudre

: Jet d'eau.

: Le produit peut former un mélange inflammable en présence de l'air à des températures > 7°.

: Evacuer de la zone le reste du personnel. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Refroidir.

### 6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

#### Protection individuelle

Précautions pour la protection de l'environnement

#### Méthodes de nettoyage

: Eviter de respirer le produit. Porter des gants, des lunettes de sécurité et des bottes.

: Ne pas laisser le produit ou les eaux polluées par le produit se répandre dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

: Endiguer le produit pour le récupérer. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant, tel que du charbon actif ou des granulés inertes solides. Utiliser des conteneurs de rejets adéquats.

### 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

#### MANIPULATION

: Avant de manipuler, le personnel à risque sera averti des risques présentés par produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident. Mesures techniques de protection: Veiller à une bonne remise à la terre. Ventilation des locaux de travail. Eviter de respirer le produit. Prévoir une captation des vapeurs à la source. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité. Précautions lors du maniement: Eviter tout contact avec la peau, les yeux, les voies respiratoires, ouvrir les conteneurs avec précaution: le contenu peut être sous pression.

#### STOCKAGE

Conditions de stockage - recommandées

- à éviter

Matériaux d'emballage autorisés

: Stocker à l'abri de la chaleur, de toute source d'ignition. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé avec un sol étanche formant une cuvette de rétention. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises, conserver dans des conteneurs hermétiques clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles et de flammes nues. Les conteneurs doivent toujours présenter une étiquette parfaitement lisible.

: Produits oxydants. Flamme nue.

: Acier, emballages métalliques. Acier inoxydable. Emballage en polyéthylène et Téflon.

### 8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Protection respiratoire

Protection de la peau

#### Protection des yeux

#### Mesures d'hygiène du travail

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

: Lorsque le contact avec le produit est possible, il est recommandé de porter des gants en Néoprène ou en caoutchouc, des manches et des bottes.

: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Prévoir des douches oculaires et des douches de sécurité.

: Eviter toute exposition inutile. Tenir le local et le matériel en parfait état de propreté.

### 9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Etat physique

: Liquide

#### Couleur

: Donnée non disponible.

#### Odeur

: Caractéristique

#### Masse volumique

: 850 kg/m<sup>3</sup> à 20°C.

#### pH

: N/A

#### DIFRAMA

Parc d'activités de la Galance – Rue Degreaux 62430 Sallaumines France

Tel.: + 33 (0)3 21 28 35 00 – Fax : + 33 (0)3 21 28 02 51

diframa@nordnet.fr

En cas d'urgence : ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée N° :

Date : 6 / 5 / 2009

Remplace la fiche : 6 / 5 / 2009

### LOUSTALET - GALINIE

S.A S au capital de 72100 €

28 30 Rue Roger Touton

33300 BORDEAUX

Tel. 05 56 50 71 70 Fax 05 56 43 28 06

RCS Bordeaux B 455 203 760

### DILUANT C

Point d'éclair : non déterminé

## 10 STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	: Stable dans les conditions de stockage recommandées.
Conditions à éviter	: Eviter l'accumulation d'électricité statique, étincelle ou flamme
Matières à éviter	: Produits oxydants forts et matières comburantes, plastiques Avec agents acides forts
Produits de décomposition	
Dangereux	: Peut se décomposer à haute température en libérant des gaz toxiques Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Gaz Acides

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX

Inhalation, commentaires	: NOCIF. Les vapeurs ont des propriétés anesthésiques et lorsqu'elles sont inhalées à de fortes concentrations, elles peuvent provoquer une irritation respiratoire, des maux de tête, une fatigue, des vertiges, des troubles de la conscience et une incoordination.
Effets locaux	:
Contact avec la peau	:
Commentaires	: Légèrement Irritant.
Contact avec les yeux,	: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages irréversibles.
Commentaires	: Sensation de brûlure atténuee par un lavage rapide
Ingestion	:
Ingestion, commentaires	: Nocif: Irritations des voies gastro-intestinales

## 12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune information disponible.

## 13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Elimination des déchets	: Ne pas rejeter directement dans les égouts ou dans l'environnement. Utiliser des conteneurs de rejets étanches. Eliminer les résidus et les emballages souillés via le producteur du produit.
-------------------------	---

## 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N°ONU	: 1993
Généralités	:
ROUTE (ADR)/RAIL(RID)	
Classe	: 3, étiquette 3, code danger 33
FLUVIAL (ADNR)	
MER (IMO/IMDG)	
Classe	: 3230, classe 3.2, groupe d'emballage II, N°FDS 3-07
AIR (OACI/IATA)	
Classe	: 3 – Flammable liquid, groupe d'emballage II

## 15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbolé	: Xn, F
Phrases de risque	: R20/21 – Nocif par inhalation, contact avec la peau R36/37/38 – Irritant pour les yeux, voies respiratoires, la peau R48/20 – Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation R 63 – Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant R 65 – Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion R 66 – L'exposition répétée peut provoquer gercures et dessèchement de la peau R 67 – L'inhalation des vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges S1/2-Conserver sous clés et hors deportée. S7/9-Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit ventilé S13-Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris ceux pour les animaux.
Conseils de prudence	

DIFRAMA

Parc d'activités de la Galance – Rue Degreaux 62430 Sallamines France

Tel.: + 33 (0)3 21 28 35 00 – Fax : + 33 (0)3 21 28 02 51

diframa@nordnet.fr

En cas d'urgence : ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59

	<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b> <b>LOUSTALET - GALINIE</b> S.A S au capital de 72100 € 28 30 Rue Roger Toulon 33300 BORDEAUX Tél. 05 56 50 71 70 Fax 05 56 43 23 06 RCS Bordeaux B 455 203 760	Page : 4
		Edition révisée N° : Date : 6 / 5 / 2009 Remplace la fiche : 6 / 5 / 2009
	<b>DILUANT C</b>	

S23-Ne pas respirer la vapeur/l'aérosol.  
 S24/25-Eviter le contact avec la peau et les yeux.  
 S26-En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 S29-Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
 S32/33-Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.  
 S36/37/39-Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
 S45/46-En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
 S62-En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### 16 AUTRES DONNEES

##### Restrictions d'emploi

Ce produit ne doit pas être utilisé pour d'autres applications que celles mentionnées, sans avoir au préalable demandé l'avis des services techniques de DIFRAMA.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

#### DIFRAMA

Parc d'activités de la Galance – Rue Degreaux 62430 Sallaumines France  
 Tel.: + 33 (0)3 21 28 35 00 – Fax : + 33 (0)3 21 28 02 51  
 diframa@nordnet.fr

En cas d'urgence : ORFILA Tel. : + 33 (0)1 45 42 59 59



ERROR: undefined  
OFFENDING COMMAND: eexec

STACK:

/quit  
-dictionary-  
-mark-